

Image not found or type unknown



Campagne de rappel automobile.

Par **efka8231**, le **02/01/2011 à 22:51**

Bonjour, je vous écris afin d'obtenir un renseignement concernant tout ce qui est les campagnes de rappel pour automobiles. étant sur le point d'acheter un véhicule d'occasion j'ai vu qu'une campagne de rappel avait concerné ce modèle (je ne sais pas encore si elle en faisait partie, il faut que je regarde par rapport au numéro châssis). cette campagne de rappel date de 2003 et j'aurais souhaiter savoir si en achetant cette voiture, et que si elle faisait partie de la campagne de rappel (et que ça n'a pas été fait) est-ce que je pourrais légalement en bénéficier ? j'espère avoir été clair, si ce n'est pas le cas dites-le moi. s'il y a une loi qui concerne cela est-ce que ce serait possible d'avoir le texte ? merci d'avance de votre aide.